



Institut National Polytechnique

Félix HOUPHOUËT-BOIGNY

DIRECTION GENERALE

DIRECTION GENERALE ADJOINTE/ PVE

Yamoussoukro, le 05 août 2026

DIRECTION DE LA SCOLARITE
ET DE LA VIE ETUDIANTE

INFORMATIONS GENERALES RELATIVES A LA RENTREE ACADEMIQUE 2026-2027

Le présent document a pour objet de fournir des informations générales sur la rentrée académique 2026-2027 à l'Institut National Polytechnique Félix HOUPHOUËT-BOIGNY (INP-HB). Ces informations concernent la scolarité, les droits d'inscription, les tenues vestimentaires, l'hébergement et la restauration.

I- SCOLARITE A L'INP-HB

Le chronogramme des inscriptions 2026/2027 et les documents à fournir sont fixés comme suit :

1.1 Chronogramme des inscriptions

Le chronogramme des inscriptions de la rentrée académique 2026-2027 est le suivant :

DATE	CYCLES
Du Jeu 13/08/2026 Au Ven 14/08/2026	- CLASSES PREPARATOIRES : 2ème année - ISEM ESI et ESCAE : INGENIEURS 3ème année - ESI et ESCPE : INGENIEURS 1ère année - ELEVES DEVANT ALLER EN MOBILITE en 2026/2027
Du Lun 24/08/2026 au Mar 25/08/2026	- CLASSES PREPARATOIRES : 1ère année - TECHNICIENS SUPERIEURS : 1ère année de toutes les Ecoles
Mer 26/08/2026	- ELEVES INGENIEURS : 1ère année des autres Grandes Ecoles (Ecoles d'Ingénieurs) - IDSI : Master 1 & Master 2 - ESIGELEC : Master 1 & Master 2
Du Jeu 27/08/2026 au Ven 28/08/2026	- ELEVES INGENIEURS : 2ème année de toutes les Grandes Ecoles - ELEVES TECHNICIENS SUPERIEURS : 2ème année de toutes les Grandes Ecoles
Du Lun 31/08/2026 au Ven 04/09/2026	TS3 et ING3, autres que ISEM et ESCAE 3
Du Ven 11/09/2026 au Ven 18/09/2026	- ELEVES ISSUS DES JURYS SPECIAUX (BAC, ELIGIBILITE, PASSERELLES) - CEA-VALOPRO : Master 1 & Master 2
Du Mer 07/10/2026 au Lun 07/12/2026	EDP STI & EDP SAPT : tout doctorant autorisé à s'inscrire

1/8

1.2 Processus d'inscription de l'année académique 2026 – 2027

Le processus d'inscription est décrit par la figure ci-après.

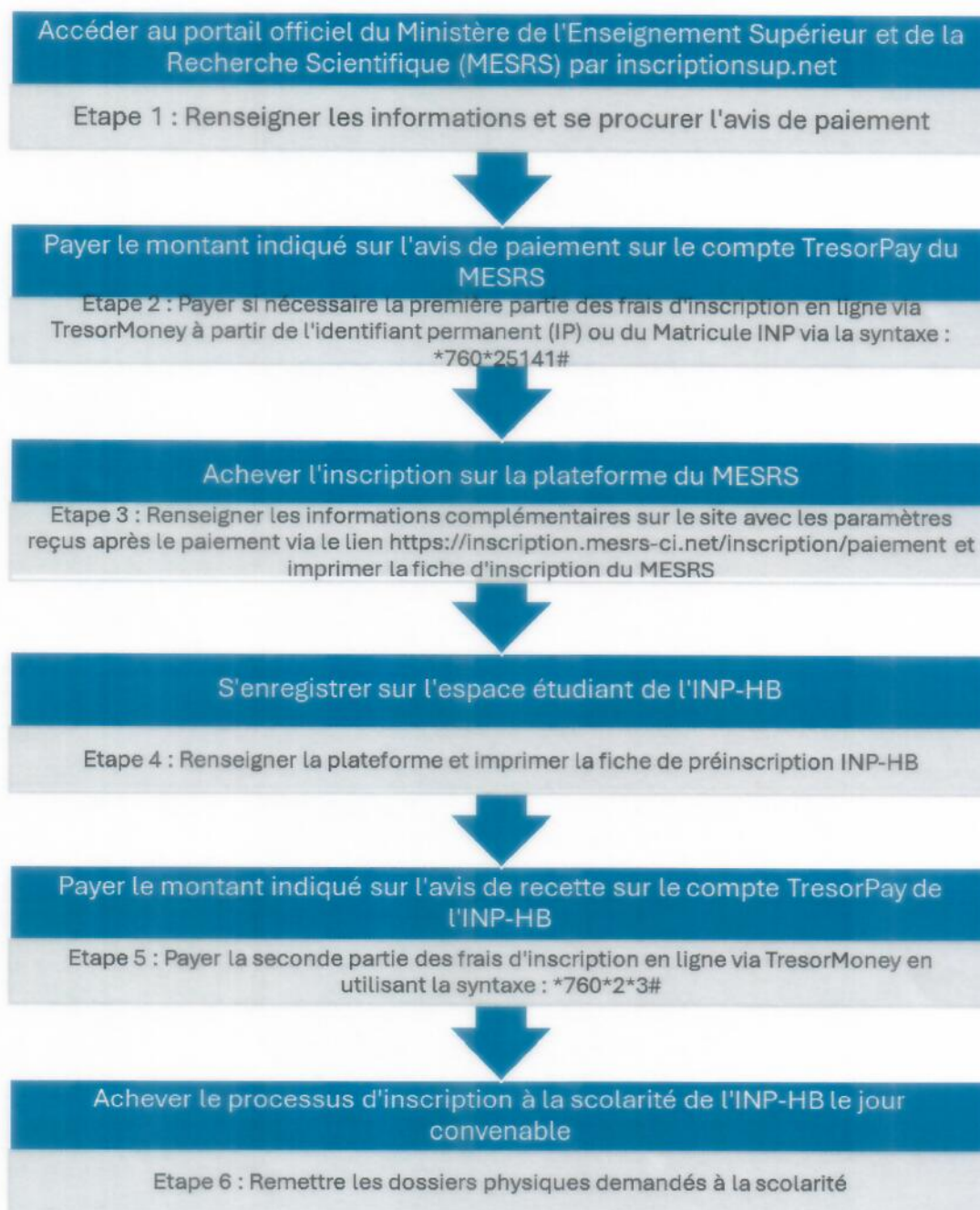


Figure : Processus d'inscription

Tous les étudiants doivent nécessairement s'inscrire sur la plateforme du ministère. Cependant, **les paiements sur le compte TresorPay du ministère ne concernent que les élèves ivoiriens et les non boursiers non nationaux.**

Toutes les inscriptions programmées se déroulent exclusivement à Yamoussoukro à l'exception de celles des TS3 et ING3 (autres que ISEM et ESCAE 3) qui peuvent se faire à Abidjan ou à Yamoussoukro.

Les formalités d'inscription et de réinscription doivent impérativement être faites dans les délais indiqués pour tous les élèves.

La visite médicale **obligatoire** aura lieu à partir du **jeudi 13/08/2026**.

Les élèves nouvellement admis à l'INP-HB et les anciens qui doivent s'inscrire avant le 05 septembre 2026 et qui ne se seraient pas inscrits au plus tard le **07 septembre 2026**, seront considérés comme démissionnaires et rayés de l'effectif de l'INP-HB.

Pour s'inscrire l'élève devra se munir de :

Anciens Elèves :

- Une photocopie de la Carte Nationale d'Identité ou à défaut une attestation d'identité pour les nationaux, prévoir le titre de séjour ou la carte consulaire ou le passeport pour les non nationaux ;
- Quatre (04) photos d'identité couleur **à fond blanc** de même tirage ;
- Deux (02) exemplaires de la fiche de préinscription **en ligne sur www.inphb.edu.ci** ;
- La photocopie de la carte CMU (Couverture Maladie Universelle) ou du récépissé d'enrôlement ;
- Un exemplaire du contrat d'engagement de l'apprenant à télécharger sur le site et dûment rempli et signé par l'étudiant et par son parent ou son tuteur ;
- Le carnet de vaccination à jour (vaccins : fièvre jaune, fièvre typhoïde, méningite et tétanos) **est obligatoire**. Se rendre à **l'Institut d'Hygiène** pour les vaccins ;
- Une photocopie de la fiche d'inscription du MESRS
- Deux (02) photocopies du reçu de paiement des frais d'inscriptions par **TresorPay** ;
- Deux (02) photocopies de reçu de paiement des frais de scolarité **sur le compte BNI « INP-HB Inscriptions »** pour les non nationaux et non boursiers uniquement.

Nouveaux Elèves :

- L'original du relevé des notes du bac et une photocopie ;
- Un extrait d'acte de naissance datant de moins d'un an et une photocopie ;
- Un certificat de nationalité datant de moins d'un an et une photocopie ;
- Une photocopie de la Carte Nationale d'Identité ou de l'attestation d'identité ou de la carte scolaire pour les nationaux, prévoir le titre de séjour ou la carte consulaire ou le passeport pour les non nationaux ;
- Quatre (04) photos d'identité couleur **à fond blanc** de même tirage ;
- Deux (02) exemplaires de la fiche de préinscription **en ligne sur www.inphb.edu.ci** ;
- La photocopie de la carte CMU (Couverture Maladie Universelle) ou du récépissé d'enrôlement ;
- Un exemplaire du contrat d'engagement de l'apprenant à télécharger sur le site et dûment rempli et signé par l'étudiant et par son parent ou son tuteur ;
- Le carnet de vaccination à jour (vaccins : fièvre jaune, fièvre typhoïde, méningite et tétanos)

est **obligatoire**, se rendre à **l'Institut d'Hygiène** pour les vaccins. ;

- Deux (02) photocopies du reçu de paiement des frais d'inscriptions par **TresorPay** ;
- Deux (02) photocopies de reçu de paiement des droits de scolarité **sur le compte BNI**
« INP-HB Inscriptions » pour les non nationaux et les non boursiers uniquement.

LE PAIEMENT DES DROITS DE SCOLARITE POUR LES NON NATIONAUX DOIT SE FAIRE SUR LE COMPTE « INP-HB INSCRIPTIONS » LOGE A LA BANQUE NATIONALE D'INVESTISSEMENT (BNI) :

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB	Domiciliation
CI092	04001	000092150051	13	BANQUE NATIONALE D'INVESTISSEMENT (BNI)
Intitulé du compte en XOF: INP-HB INSCRIPTIONS				
BP 1093 YAMOUSSOUKRO (COTE D'IVOIRE)				

1.3 Horaires d'inscription

Les horaires des inscriptions physique (Etape 6 du processus) se déroulent à la scolarité située à l'INP Centre (Yamoussoukro), **de 7H30 à 16H30.**

1.4 Hébergement

Les élèves des grandes écoles et des classes préparatoires bénéficient d'un logement dans une des cités (Centre et Sud) de l'INP-HB ou mises à disposition par l'Institut.

Les élèves en mobilité, ainsi que les TS3 et ING3 (autres que ISEM et ESCAE 3) ne bénéficieront pas d'hébergement en cité au moment de leur inscription mais plutôt à leur retour de stage ou de mobilité.

Les élèves éligibles 2025/2026 devront se présenter du jeudi 13 au vendredi 14 août 2026 directement au service hébergement pour être logés afin d'entamer les cours de mise à niveau dès le 17 août 2026.

1.5 Démarrage des cours de l'année académique 2026 – 2027

Les cours débiteront selon l'agenda suivant :

Lun 17/08/2026	• DEBUT DES COURS : ING ISEM et ESCAE 3^{ème} année, 2^{ème} année de l'EPGE et ING 1^{ère} année de l'ESI et de l'ESCPE • DEBUT DES COURS DE RENFORCEMENT DES CAPACITES POUR LES ELIGIBLES
Lun 31/08/2026	• DEBUT DES COURS DE TOUTES LES AUTRES CLASSES (sauf 3^{ème} année encore en stage)

Les élèves en fin de cycle TS3 et ING3 (autres que ING ISEM et ESCAE 3) seront informés par la direction de leur école respective de la date du démarrage de leurs cours.

II- FRAIS D'INSCRIPTION ET DROITS DE SCOLARITE ANNUELS

2.1 ELEVES NATIONAUX MILITAIRES ET NON NATIONAUX BOURSIERS

Ils sont exonérés des frais d'inscription et des droits d'écologie qui seront payés par leurs structures ou leurs pays.

2.2 ELEVES NATIONAUX

- **Les frais d'inscription** sont indiqués sur les fiches de préinscription en ligne.

Le paiement de ces frais doit être réalisé de la façon suivante :

- Trente mille **(30 000)** francs CFA payables sur **TresorPay** du MESRS.
- Le reste payable sur **TresorPay** de l'INP-HB.

2.3 ELEVES NON NATIONAUX ET NON BOURSIERS DE LA ZONE UEMOA + GUINEE CONAKRY

- **Les frais d'inscription** s'élèvent à Quatre-vingt mille **(80 000)** francs CFA pour les anciens élèves et à Quatre-vingt-dix mille **(90 000)** francs CFA pour les nouveaux.

Le paiement de ces frais doit être réalisé de la façon suivante :

- Trente mille **(30 000)** francs CFA payables sur **TresorPay** du MESRS.
 - Cinquante ou soixante mille **(50 000 ou 60 000)** francs CFA payables sur **TresorPay** de l'INP-HB
- **Les droits de scolarité** pour tous les élèves (anciens et nouveaux) sont de :
 - Deux cent quatre-vingt-un mille cinq cents **(281 500)** francs CFA en **cycle TS et Classes Préparatoires** à payer à l'inscription. Le reste des frais d'écologie est de **(750 000)** francs CFA payable en trois tranches maximums ;
 - Trois cent quarante-quatre mille **(344 000)** francs CFA en **cycle Ingénieur**. Le reste des frais d'écologie est de **(937 500)** francs CFA payable en trois tranches maximums.
 - Ces droits de scolarité sont payables **uniquement sur le compte BNI « INP-HB Inscriptions »**.

2.4 ELEVES NON NATIONAUX HORS ZONE UEMOA

- **Les frais d'inscription** s'élèvent à trois cent soixante-quinze mille cinq cents **(375 500)** francs CFA.

Le paiement de ces frais doit être effectué de la façon suivante :

- Trente mille **(30 000)** francs CFA payables sur **TresorPay** du MESRS.
- Trois cent quarante-cinq mille cinq cents **(345 500)** francs CFA **sur le compte BNI « INP-HB Inscriptions »**.
- **Les droits de scolarité** pour tous les élèves (anciens et nouveaux) sont de :
 - Six cent vingt-sept mille **(627 000)** francs CFA en cycle TS et Classes Préparatoires à payer à l'inscription. Le reste des frais d'écolage est de **(750 000)** francs CFA payable en trois tranches maximums ;
 - Sept cent trente-huit mille **(738 000)** francs CFA en cycle Ingénieur. Le reste des frais d'écolage est de **(937 500)** francs CFA payable en trois tranches maximums.
 - Ces droits de scolarité sont payables **uniquement sur le compte BNI « INP-HB Inscriptions »**.

2.5 CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE DE BOURSE

Les étudiants nationaux devront fournir les documents suivants pour constituer leur dossier de demande de bourse :

Dossier de demande de bourse (nationaux)	▪ Photocopies : CNI ou Attestation d'Identité en cours de validité, Carte d'étudiant 2026-2027 ou Certificat d'Inscription 2026-2027 ▪ Original du certificat de nationalité pour les nouveaux polytechniciens
---	---

III- RESTAURATION

Les étudiants de l'INP-HB ont droit à 3 repas par jour (le petit déjeuner, le déjeuner et le dîner). Les repas sont payés par les étudiants et subventionnés par l'Etat de Côte d'Ivoire.

IV- TENUES VESTIMENTAIRES

La tenue constitue un élément de reconnaissance et de construction identitaire qui sert non seulement à s'affirmer mais aussi à se démarquer. Dans un contexte où l'insécurité cohabite avec la violence et le développement de comportements sectaires, l'uniforme gomme les différences et symbolise le retour de la discipline. En outre, il renforce l'esprit de cohésion et d'appartenance commune à l'Institut. C'est pourquoi l'INP-HB impose à ses élèves des tenues vestimentaires **de classes et de sortie** à respecter **scrupuleusement.**

Les frais d'achat et de confection des tenues vestimentaires sont à la charge de l'élève. Les modèles de tenues et les couleurs retenus par l'INP-HB sont :

GENRE	TENUE	COULEUR DE LA TENUE	QTE
Garçons	* Costume (veste + pantalon <u>descendant jusqu'à la cheville</u>)	bleu nuit	1
	* Chemise (manches longues)	blanche	1
	* Chemise (manches longues)	bleu ciel	2
	* Cravate (avec macaron INP-HB)	-	1
	* Paire de souliers	Noire	1
	* Paire de chaussettes	Noire	1
	* Ceinture	Noire	1
Filles	* Tailleur (veste + pantalon <u>descendant jusqu'à la cheville</u> ou veste + jupe <u>dépassant les genoux</u>)	bleu nuit	1
	* Chemisier long avec col (manches longues)	Blanche	1
	* Chemisier long avec col (manches longues)	Bleu ciel	2
	* Cravate (avec macaron INP-HB)	-	1
	* Paire de chaussures	Noire	1

Les élèves doivent obligatoirement se conformer aux indications (couleur, quantité, ...) ci-dessus. **Les cravates** avec le logo de l'école **sont à retirer à l'INP-HB** ;

Le non-respect du modèle et des couleurs imposés par l'INP-HB expose l'élève à l'exclusion de l'Institut.

Le port de l'uniforme sera obligatoire à compter du **07 septembre 2026 pour les anciens élèves, et du 28 septembre 2026 pour les nouveaux.**

Les modèles de **pantalon à mi-hauteur du pied** sont interdits ;

Il est également **interdit** aux élèves de se laisser pousser **la barbe**. Pour ce faire, ils sont invités à se coiffer régulièrement. **Les coiffures fantaisistes sont interdites.**

En vue **d'harmoniser la couleur** des tenues des élèves, les parents d'élèves et élèves doivent se procurer les tissus dans les magasins agréés à cet effet (un reçu leur sera fourni) :

- MAGASIN DE TISSUS CHEZ ISMAEL, sis près de la gare des taxis INP-HB (Yamoussoukro) Cel : 05 05 92 26 62 / 01 03 31 00 00 / 05 05 33 11 08
- MAGASIN CHEZ DJIGUE, sis à Treichville Avenue 7 rue 21. Cel : 07 07 88 36 11 ;

**Pour tout renseignement complémentaire,
joindre la Scolarité de l'INP-HB au 05 05 55 01 55 ou
au 07 58 66 18 66 ou scolarite@inphb.ci**

Le Directeur Général Adjoint
Pédagogie et Vie Etudiante

